



Blois, le 30 août 2021

ATTRIBUTION DES BOURSES DE COLLEGE



Collège Les Provinces

La Principale

Dossier suivi par
Catherine Keller
T 02 54 57 41 00
F 02 54 57 41 09
ce.04107901
@ac-orleans-tours.fr

Allée d'Aquitaine
41007 Blois Cedex



Collège engagé
dans le
Développement
Durable
Mention
Académique
E3D

Madame, Monsieur,

Afin d'aider les familles à assurer les frais de scolarité et notamment ceux de demi-pension, les bourses de collège sont reconduites pour l'année scolaire 2021/2022, à partir du 1^{er} septembre jusqu'au 21 octobre 2021.

Cette année, la demande de bourse se fait par l'Espace Numérique de Travail.

Vous trouverez ci-joint une notice d'information « demander une bourse de collège » par internet ainsi que l'accès à l'ENT, via EduConnect : <https://colleges41.fr> ou FranceConnect : <https://teleservices.ac-orleans-tours.fr>.

La date limite de dépôt des dossiers complets est fixée nationalement au jeudi 21 octobre 2021. Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.

Attention : l'avis d'imposition sur le revenu à fournir sera « l'Avis d'imposition 2021 » qui concerne les revenus de l'année 2020 ainsi qu'une attestation de la CAF indiquant les enfants à charges ainsi qu'un RIB.

Les codes d'accès à l'ENT des élèves seront distribués à la rentrée.

Tout renseignement complémentaire pourra vous être donné par le secrétariat du collège.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en mon attentive considération

La Principale,
C. Keller

✂-----

Coupon réponse à rapporter au secrétariat **le matin** pour le 17 septembre 2021

Je soussigné parent de l'élève
..... classe

- Je fais une demande de bourses de collège papier
- Je fais une demande de bourses de collège par internet
- Je ne fais pas de demande de bourses de collège

Blois leSignature des parents

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Du 2 septembre au 21 octobre 2021

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal
qui figure sur mon avis
d'impôt 2021



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte
EduConnect
ou
→ mes codes pour
me connecter
via France Connect
Plus d'informations au verso



Mon adresse
de messagerie
électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE



1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou <https://teleservices.education.gouv.fr/>

Je clique sur "Bourse de collège" et j'arrive sur le service.

2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college



EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mes enfants

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est un compte unique qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour suivre la scolarité de mes enfants.



J'utilise ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Je peux accéder par exemple :

- aux démarches en ligne comme la mise à jour de la fiche de renseignement, la demande de bourse, etc.
- au livret scolaire de mes enfants.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur teleservices.education.gouv.fr



Pour activer mon compte, j'ai besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de mes enfants.



Une fois que mon compte est activé, j'accède aux services et démarches en ligne associés à chacun de mes enfants.

DES QUESTIONS ?

Si j'ai une question sur ma connexion ou la demande de bourse de collège la plateforme d'assistance nationale est à ma disposition.



Elle sera disponible du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h par téléphone au **0809 54 06 06** (prix d'un appel local)



ou en ligne à l'adresse : <https://assistance.teleservices.education.gouv.fr>